

# L'hospitalisation à domicile (HAD) en Ehpad c'est possible

L'HAD vous accompagne dans la prise en charge de votre résident

L'état de santé d'un de vos résidents se dégrade et il souhaite être soigné sur son lieu de vie.

**L'HAD est la solution pour :**

- éviter une hospitalisation conventionnelle ;
- vous aider à satisfaire sa demande et celle de sa famille ;
- assurer des soins de nature hospitalière en toute sécurité.



CONTINUITÉ DES SOINS

**24 h/24**

**7 j/7**

**365 j/365**

## POUR QUELS SOINS ?

- Le **traitement de plaies** quelle qu'en soit la cause si le pansement nécessite un temps d'intervention supérieur à 30 minutes et/ou s'il est de nature hospitalière.
- La **prise en charge d'un épisode aigu** lié notamment à un syndrome infectieux (traitement intraveineux, y compris de médicaments de réserve hospitalière, avec ou sans chambre implantable).
- La prise en charge d'un patient souffrant d'un **accident vasculaire ou atteint d'une maladie neurodégénérative** associant certains des soins suivants :
  - la rééducation neurologique ;
  - la nutrition entérale ou parentérale ;
  - les soins d'escarres ;
  - l'assistance respiratoire.
- Les patients atteints d'une **pathologie tumorale** :
  - la surveillance des effets d'une chimiothérapie ou d'une radiothérapie ;
  - la surveillance de la douleur et l'administration d'antalgiques ;
  - la mise en place d'un suivi nutritionnel et éventuellement d'alimentations parentérales ou entérales.
- Les **soins palliatifs** notamment pour :
  - la surveillance de la douleur et l'administration d'antalgiques, si besoin, par pompe ;
  - la nutrition parentérale ou entérale ;
  - l'assistance respiratoire ;
  - les soins d'escarres ;
  - l'accompagnement psychologique.

**Et plus largement tous les soins justifiés par la conjonction d'un état de santé dégradé et d'une pathologie chronique préexistante.**

Dotée du statut d'établissement de santé, notre structure a les mêmes obligations de qualité et de sécurité qu'un hôpital ou une clinique.

Pour en savoir plus  
[www.hadfrance.fr](http://www.hadfrance.fr)



**L'hospitalisation à domicile,**  
seule habilité à réaliser et administrer  
au domicile des traitements de nature hospitalière,  
délivre des soins complexes et techniques.

## NOS GARANTIES

- **La coordination du parcours de soins** en associant étroitement le médecin traitant et les professionnels libéraux habituels du patient.
- **Le suivi quotidien et de proximité** grâce à une équipe de coordination mixte médicale et infirmière.
- **La continuité des soins** assurée par une astreinte téléphonique des infirmières coordinatrices pour faire intervenir un(e) infirmier(ère) au domicile du patient si besoin et/ou solliciter, jour et nuit, l'avis du médecin coordonnateur d'astreinte.
- **La mise en place au domicile du patient** de matériels et dispositifs médicaux adaptés à ses besoins.



**Établissement de santé certifié par la HAS,**  
sans réserve et sans recommandation,  
notre HAD vous garantit des soins de qualité en toute sécurité.



Les soins, matériels et médicaments prescrits dans le cadre d'une hospitalisation à domicile sont réglés par l'HAD et financés par l'Assurance maladie et, si besoin, la complémentaire santé

## UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

L'HAD assure également une aide psychologique, si votre patient ou son entourage en ressentent le besoin, et effectue également les démarches sociales pour que votre patient bénéficie des aides financières, humaines ou matérielles auxquelles il est éligible, afin de favoriser son maintien à domicile.



**N'hésitez pas à nous solliciter**

